

# Sainte-Croix



\* conseil communal

## **PROCES-VERBAL**

**Séance ordinaire  
du 10 décembre 2018**

**Présidence :** M. Laurent Buchs  
**Secrétaire :** Mme Stéphanie Bassi  
**Scrutateurs :** MM. Dionisio Baptista et Sylvain Fasola  
**Huissière :** Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 7 novembre 2018 pour le

**lundi 10 décembre à 20h00**  
**à l'Espace Alexei Jaccard**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 octobre 2018
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Nomination de la Commission qui rapportera sur la gestion 2018  
Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal suivant :
7. **No 18-08** Crédits complémentaires 2018
8. Projet de budget 2019
9. Interpellations, propositions, questions

**M. le Président** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux Conseiller-ère-s et Municipaux et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée. Elle salue la présence du public et de la presse.

**M. le Président** rend hommage à M. Eric Chambettaz, décédé le 3 décembre 2018, qui était engagé pour la collectivité en qualité de Conseiller depuis les élections de l'année 1998 et qui a présidé le Conseil communal durant les années politiques 2001, 2005 et 2012.

*L'assemblée se lève pour respecter un instant de silence en son honneur.*

### **1. Appel**

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Philippe Duvoisin, M. Olivier Guignard, Lionel-Numa Pesenti et Cédric Roten.

44 Conseillères et Conseillers sont présents, 8 sont excusés.

### **Sont excusés :**

Pour le PS : Mme Gessica Macaluso, Mme Chantal Détraz, M. Claude Michaud, M. Michel Bühler

Pour le PLR : M. Alain Junod, M. Denis Montandon, M. Dominique Mouret, M. Olivier Troyon

Pour l'UDC :

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**M. le Président** soumet l'ordre du jour avec l'ajout du point 7 – Nomination à l'ACRG au vote, lequel est accepté à l'unanimité, sans discussion préalable.

## **2. Assermentation**

**M. le Président** informe le Conseil de la démission de Mme Gessica Macaluso.

Le groupe PS présente Mme Stéphanie Bassi, en remplacement de M. Thierry Luthringer.

Le groupe UDC présente M. Sébastien Pavid, en remplacement de M. Savio Paillard.

**M. le Président** invite Mme Stéphanie Bassi et M. Sébastien Pavid à s'avancer.

*L'assemblée se lève et Mme Stéphanie Bassi et M. Sébastien Pavid prêtent serment.*

**M. le Président** leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal, sous les applaudissements du cénacle.

Le nombre de Conseillères et Conseillers présents passe dès lors à 46.

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 octobre 2018**

**M. le Président** ouvre la discussion sur le procès-verbal.

**Mme Rachel Gueissaz** demande que les votes soient plus précis et que les comptages soient inscrits dans le PV.

**M. Yvan Pahud** souhaite apporter une modification sur son intervention.

« M. Yvan Pahud demande la parole. Il soutient le préavis et salue le travail de la Municipalité qui tend à soutenir les énergies renouvelables. Il est vrai qu'il est important que les communes s'engagent car si on ne prend que le photovoltaïque depuis que la Confédération ~~Fédération~~ a supprimé la RPC (le rachat à prix coûtant), il ne reste plus que la ~~de~~ RU (Rétribution unique) pour la pose de panneaux solaires. Et on voit bien qu'on ne tente pas de fabriquer de l'électricité pour les autres mais que l'on favorise plutôt ~~c'est de~~ l'autoconsommation.

~~Il est donc clair que~~ Le photovoltaïque a du potentiel. ~~Et~~ Selon les chiffres du Canton de Vaud, il s'élève à 4745.59 gWh/an. Ce chiffre ne comprend que le potentiel techniquement réalisable des toits. Pour notre Commune, le potentiel solaire est de 35.05 GWh/an.

Ce qui veut dire que nous pourrions produire grâce au solaire de l'électricité pour environ 10'000 ménages avec une ~~la~~ consommation moyenne ~~par ménage se monte à de~~ 3500 kWh/an ~~soit par~~ ou pour env. 32'000 personnes à 1100 kWh/an. ~~Ce qui correspondrait à la mise en place de panneaux solaires sur l'entier des toits de Ste Croix.~~ C'est un énorme potentiel mais les aides communales, cantonales ou fédérales prévoient seulement pour leur propre consommation et c'est bien dommage. »

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

Le procès-verbal est adopté avec les corrections à l'unanimité.

## **4. Communications du bureau du Conseil**

**M. le Président**

- Lit la lettre de démission de Mme Gessica Macaluso.
- Informe le Conseil communal que tous dépôts (motions, postulats, et autres) déposés à la séance du Conseil seront traités automatiquement à la séance suivante afin que le Bureau du Conseil puisse en prendre connaissance et se positionner.
- Demande que tous les intervenants s'annoncent avant leur prise de parole.
- Souhaite que les procédures et le règlement soient respectés durant la séance. Aucune discussion après vote ne sera tolérée.

- Propose que les jubilaires dès la 10<sup>ème</sup> année soient dorénavant félicités pour leur engagement et leur dévouement auprès de la population. M. le Président propose que l'on procède de la manière suivante pour cette première fois : Nommer tout-e-s les élu-e-s qui ont 10 ans et plus et les remercier ensemble. Par la suite, un remerciement individuel serait fait chaque année lors du jubilé de la ou les personnes concernées.

La discussion est ouverte.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close. Le Conseil avalise les décisions du bureau.

**M. le Président** remercie donc les personnes suivantes à se lever :

#### Conseillères et Conseillers

Bahrami Michel	PS	depuis 2006	12 ans
Bühler Michel	PS	depuis 1986	32 ans
Buyo Antonio	PS	depuis 2006	12 ans
Gander Hugues	PS	depuis 1978	40 ans
Gerber Pierre-Alain	PS	depuis 2008	10 ans
Gueissaz Philippe	PLR	depuis 1990	28 ans
Marguet Jean-René	UDC	de 1982 à 1995 et depuis 2011	20 ans
Nekaka Edouard	PS	depuis 2006	12 ans
Pahud Yvan	UDC	de 2002 à 2004 et depuis 2006	14 ans
Piguet Jean-Claude	PS	depuis 1980	38 ans
Py Jean-Samuel	PS	depuis 1999	19 ans
Scholz Reinhard	PS	depuis 1986	32 ans
Troyon Olivier	PLR	depuis 1994	24 ans
Varela Laurence	PLR	depuis 2002	16 ans
Wettstein Jean-Bruno	PLR	depuis 2006	12 ans

#### Municipaux

Franklin Thévenaz	PS	2008	10 ans
Cédric Roten	PS	2006	12 ans

**M. le Président** remercie au nom de tous le Conseil, leur engagement pour notre commune. Un bel exemple de civisme pour les jeunes qui peuvent en prendre de la graine.

**M. le Président** informe que la sortie du Conseil communal de Ste-Croix est agendée au samedi 6 avril 2019. Il annonce d'ores et déjà que la sortie se fera au CERN à Genève suivi par une visite de la RTS. Comme l'organisation avec le CERN est très compliquée, 46 places ont été obtenues, au max. Les premiers inscrits auront leur place. Le délai d'inscription est au 28 février, passé ce délai, aucune inscription ne sera prise en compte. Pour l'organisation, Stéphanie Bassi vous transmettra un mail d'ici quelques jours car il faut également une copie de la carte d'identité, entre autres.

Pour les plus robustes, la fête des Yodleurs a lieu le soir à Ste-Croix. Merci également de vous inscrire.

## 5. Communications municipales

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les Conseillères et Conseillers. Plus de cinq Conseillères et Conseillers demandent la lecture des communications municipales.

**Monsieur le Syndic** en donne donc lecture.

*Citation*

### 1. Ressources humaines

Nous portons à votre connaissance que les collaborateurs ci-dessous se sont vu féliciter pour leur fidélité à l'Administration communale, soit :

Mlle Véronique Fuchs, pour 35 ans de service et MM. Claude Favre, Christian Graf et Christian Jaccard pour 30 ans de service.

Nous tenons à leur exprimer nos sincères remerciements pour leur travail et leur engagement auprès de notre institution.

La Municipalité a pris connaissance du désir de faire valoir son droit à la retraite de :

M. Pierre Junod, employé polyvalent au Secteur des travaux, pour le 31 janvier 2019.

Nous tenons à le remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité durant toutes ces années et lui souhaitons une longue et agréable retraite.

## **2. Réceptions des nouveaux habitants, nouveaux citoyens (18 ans) et visite des nonagénaires**

La Municipalité a organisé la réception des nouveaux habitants de la Commune de Sainte-Croix pour l'année 2018, le 19 novembre dernier. Plus de 200 nouveaux habitants sont arrivés dans notre commune durant l'année écoulée et un tiers des personnes a répondu à l'invitation. Elles ont reçu un cadeau de bienvenue sous la forme d'un carnet de bons "Bienvenue chez vous" pour différentes activités culturelles et sportives à Sainte-Croix offertes par les partenaires de la région. Les habitants ont été reçus par les représentants politiques de la commune, des églises, des pompiers et de l'ADIS.

La Municipalité a fixé la réception des nouveaux citoyens (18 ans) des communes de Sainte-Croix, Bulle et Mauborget le vendredi 1er février 2019. Cette cérémonie permettra aux contemporaines et contemporains de faire connaissance avec les autorités communales, ainsi qu'avec le SOIS.

Une délégation municipale rendra visite les 11 et 12 janvier prochains aux personnes qui fêteront leur nonantième anniversaire en 2019. Nous compterons 24 nouveaux nonagénaires, quatre centenaires et la doyenne de la Commune fêtera ses 102 ans. Les vœux qui seront adressés aux jubilaires, au nom des Autorités et de la population toute entière, seront accompagnés de fleurs et des cadeaux habituels.

## **3. Calendrier des séances ordinaires du Conseil communal et semaine de la Commission de gestion**

Les prochaines séances ordinaires du Conseil communal pour l'année 2019 auront lieu les lundis 25 mars, 24 juin, 28 octobre et 9 décembre 2019, sous réserve de modifications.

La semaine de la Commission qui va traiter de la gestion 2018 a été fixée du 13 au 17 mai 2019.

## **4. Réalisation d'une nouvelle salle de gymnastique au Collège de la Gare**

Le Jury s'est réuni les 30 octobre et 1er novembre 2018 pour étudier l'ensemble des dossiers. 55 bureaux d'architecture implantés en Suisse et en Europe ont pris part au concours. Le choix du jury s'est porté sur l'association d'architectes ERBAT Architectes SA, La Sarraz et MUE Atelier d'Architecture, Paris ainsi que le bureau d'ingénieur civil Chablot & Partenaires SA, Lausanne. Le vernissage s'est déroulé à la Rue de la Sagne 17 le 12 novembre et a été suivi de 10 jours d'exposition, ouverts au public. Une centaine de personnes ont vu les projets.

## **5. Préavis nos 16-17 et 16-18 - Bâtiment Métiers 3 et aménagements extérieurs**

Les aménagements extérieurs, préavis n° 16-18, ont été terminés l'automne passé. La mise en place de la zone de rencontre 20 km/h sur la rue des Métiers, préavis n° 16-17, est réalisée.

La Commune a reçu, lors de l'Assemblée générale de l'ADNV le 15 novembre 2018, la certification Lignum, économie suisse du bois pour la structure porteuse du bâtiment Métiers 3. Cette attestation confirme que l'objet est réalisé au minimum par 80% de bois suisse. Notre structure remplit les exigences se composant de 100 % de bois provenant des forêts suisses.

## **6. Préavis no 17-04 - Equipement et aménagement partiel du chemin du Platon**

Les travaux liés à l'équipement et à l'aménagement partiel du chemin du Platon ont débuté à mi-juillet 2018. La réalisation des travaux a été effectuée à 80 % afin de laisser place à la saison hivernale. Le solde

des travaux sera entrepris au printemps prochain. La couche de roulement du revêtement bitumineux sera posée une fois la réalisation des immeubles CACIR terminée afin de ne pas l'endommager.

### **7. Utilisation salle du Cochet pour les partis politiques**

La Municipalité a décidé de mettre à disposition des partis politiques locaux la salle du Cochet, qui se situe à côté de la salle de Municipalité. Une demande doit être effectuée auprès du Service Urvat afin d'obtenir un badge d'entrée.

### **8. Révision du règlement sur les procédés de réclame et affichage public**

L'ensemble des actions prévues afin d'améliorer l'affichage public a été réalisé, mis à part la pose d'un panneau LED à hauteur de l'Avenue des Alpes, endroit encore utilisé pour les travaux de la Rue du Jura. Un nouveau règlement sur les procédés de réclame avec une directive municipale vous seront proposés lors du prochain Conseil communal afin d'établir les règles à suivre dans ce domaine.

### **9. Route cantonale 254b Vuiteboeuf-Sainte-Croix**

Le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil une demande de crédit de Chf 2'043'000.-- pour financer les études de réhabilitation du tronçon entre le « Grand-Contour » et Sainte-Croix. Ces travaux permettront de garantir la sécurité et la fluidité du trafic dans ce secteur, dont le trafic journalier moyen (5'500 véhicules) a augmenté de 20% en l'espace de 10 ans. Parmi les mesures importantes, la réalisation d'un tunnel sous le hameau du Château, qui permettra d'éliminer le point noir dans cette zone.

A cette fin, une étude de variantes a été menée permettant de retenir la meilleure solution selon des critères tels que le coût, la sécurité des usagers, l'impact sur l'environnement et l'aménagement du territoire. La solution retenue propose la création d'une voie de dépassement alternée dans chaque sens, l'optimisation de la largeur de la chaussée sur le tracé, l'entretien et la réfection de la chaussée et l'assainissement des parois rocheuses. La réalisation d'un tunnel de 180 m de longueur, sous le lieu-dit « Château-de-Sainte-Croix », permettra quant à lui d'éliminer le contour dangereux du Château et de diminuer les nuisances sonores et la pollution atmosphérique dans ce secteur. Autant de mesures qui favoriseront, à terme, une sécurisation accrue du trafic.

Sous réserve du résultat de l'enquête, prévue au premier semestre 2020, et de l'obtention du crédit de construction, les travaux - estimés à environ 20 millions de francs - pourraient commencer en 2021 et s'achever à l'horizon 2025.

### **10. Prison pour les bourreaux d'Alexei Jaccard**

Quarante et un ans pour faire justice. Onze agents de la DINA, la police politique d'Augusta Pinochet, ont été condamnés le 21 septembre dernier par un Tribunal de Santiago du Chili pour leur rôle dans la disparition d'Alexei Jaccard. Pour rappel, ce double national, s'était rendu en mai 1977 à Buenos Aires, officiellement auprès de sa mère qui s'était réfugiée en Argentine après le coup d'Etat du 11 septembre 1973. La sentence confirme qu'il a bien été enlevé, torturé puis assassiné, son corps n'a jamais été retrouvé.

### **11. Projet éolien - Arrêt de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal**

Nous vous communiquons l'arrêt du Tribunal cantonal du 8 novembre 2018 dans le cadre des recours de l'Association pour la défense des Gittaz et consorts et Association suisse pour la protection des oiseaux c/décision du Département du territoire et de l'environnement du 5 mai 2017 et de la Municipalité du 9 mai 2017 (construction de 6 éoliennes à La Gittaz et au Mont-des-Cerfs). Au vu des faits, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal arrête : Les recours sont partiellement admis; la décision de la Municipalité de Sainte-Croix du 9 mai 2017 est réformée en ce sens que le permis de construire est subordonné aux obligations complémentaires suivantes : mise en place d'un à deux radars de détection du flux migratoire des oiseaux couplée pendant cinq ans au suivi d'un ornithologue mandaté par la constructrice, détermination formelle de la DGE dès la 4ème année

d'exploitation de la valeur seuil (soit le nombre d'oiseaux par kilomètre et par heure) pour l'arrêt des machines et obligation pour la DGE de rendre après la période de cinq ans suivant la mise en service du parc éolien une nouvelle décision relative à la méthodologie à mettre en œuvre pour garantir à long terme que le seuil de 10 oiseaux morts par an et par éolienne ne soit pas dépassé. La décision de la Municipalité de Sainte-Croix du 9 mai 2017 est confirmée pour le surplus. La décision du Département du territoire et de l'environnement du 5 mai 2017 et la décision de la Direction générale de l'environnement du 21 avril 2017 sont confirmées. Un droit de recours est possible au Tribunal fédéral.

## **12. Commission sociale communale**

Le 22 novembre 2018 la Commission sociale communale a tenu sa 9ème séance. Elle a pris note avec satisfaction du 1er rapport d'activité du travailleur social de proximité, Mme Mélanie Soittoux et des projets qui ont été évoqués pour 2019. La Commission a également pris note du rapport du Directeur de l'établissement scolaire de Sainte-Croix sur la problématique « socio-éducative », qui fait état de préoccupations concernant plusieurs élèves. Avec l'appui de la Commune, ce rapport a été transmis au Service de protection de la jeunesse - SPJ.

## **13. Réponse à l'interpellation de M. Pahud pour l'installation d'un parc à vélo au collège de l'Auberson**

La dépense liée à l'achat et à la pose d'un abri vélo a été portée au budget de fonctionnement 2019. En cas d'acceptation de ce dernier, cet objet pourra être installé durant l'année.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Pierre-Alain Gerber** souhaite souligner le point 4 – sur la nouvelle construction d'une salle de gymnastique au Collège de la Gare. Il remercie la Commission de la construction ainsi que le jury qui a délibéré durant ce concours ; il souligne la qualité du projet ainsi que le choix du bois. Il espère que le bureau d'ingénieurs sera aussi sensible à engager les entreprises de la région afin que les retombées économiques soient pour le Nord Vaudois et la Commune de Ste-Croix, ce qui en plus respecterait un maximum la fibre écologique.

Sur le sujet du point 8 - Révision du règlement sur les procédés de réclame et affichage public. Il revient sur l'affichage. Il a su qu'un nouveau règlement allait être mis en place mais qu'une version existait déjà. Il suggère que la Municipalité se positionne en fonction de l'importance de ce qui est affiché et que cela soit mentionné dans le nouveau règlement.

**M. Yvan Pahud** remercie sur le point 13 - le parc à vélo à l'Auberson, le fait que la Municipalité ait porté ce point au budget. Il souhaite aller dans le même sens que son collègue Gerber ; que cet abri soit construit en bois de Ste-Croix et peut-être même élaboré par les bûcherons du service forestier communal. Ça serait un bel exemple.

Sur le point 5 - Préavis nos 16-17 et 16-18 - Bâtiment Métiers 3 et aménagements extérieurs. Suite à l'obtention du certificat d'origine de bois suisse pour ce bâtiment, il tient à remercier tous les acteurs qui ont contribué à l'obtention de ce label et souligne que c'est grâce au charpentier adjudicataire des travaux et convaincu de vouloir prendre du bois suisse, de surcroit du bois de Ste-Croix, qui a fait un geste sur le prix proposé en réduisant ses marges.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

## **6. Nomination de la Commission de gestion 2018**

M. le Président annonce la nomination de la Commission qui rapportera sur la gestion 2018, à laquelle les Conseiller-ère-s suivant-e-s se portent candidat-e-s :

### **Pour le groupe PS :**

Hugues Gander, président

Marcel Cloux

Catherine Imhof  
Claude Michaud  
Isabelle Dessonnaz (1<sup>ère</sup> suppléante)  
Pierre-Alain Gerber (2<sup>ème</sup> suppléant)

**Pour le groupe PLR :**

Dionisio Baptista  
Elena Court  
Rachel Gueissaz  
Laurence Varela (1<sup>ère</sup> suppléante)  
Philippe Gueissaz (2<sup>ème</sup> suppléant)

**Pour le groupe UDC :**

Jean-René Marguet  
Yvan Pahud  
Francesca Biermann (1<sup>ère</sup> suppléante)  
Bernhard Klaus (2<sup>ème</sup> suppléant)

**M. le Président** indique que le président de la Commission recevra le planning par la secrétaire et insiste sur le respect des délais.

Ces candidats sont élus à l'unanimité.

**7. Nomination à la Commission de l'ACRG**

En remplacement de M. Gessica Macaluso, qui est démissionnaire, le groupe PS propose M. Jean Bietry.

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close

La nomination de M. Jean Bietry est votée et acceptée à l'unanimité.

**Rapport des Commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :**

**8. No 18-08 Crédits complémentaires 2018**

Le rapport de la Commission est lu par M. Hugues Gander, rapporteur.

*Citation*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mmes Catherine Imhof, Rachel Gueissaz, Laurence Varela et de MM René Allenbach, Marcel Cloux, Hugues Gander, président-rapporteur, Jean-René Marguet, Denis Montandon remplaçant Mme Maria Caramia et Yvan Pahud, s'est réunie le mercredi 21 novembre 2018 à 19 heures en salle de municipalité.

La Municipalité in corpore, accompagnée de MM Jean-Michel Brandt, boursier, et Stéphane Champod, secrétaire municipal, étaient également présents pour apporter des compléments d'informations et répondre à nos questions.

**Préambule**

L'établissement du budget communal se fait sur une base dite « base zéro » : c'est-à-dire que toutes les dépenses doivent être justifiées et planifiées plus d'une année à l'avance.

Or, sur les douze mois de la durée de l'exercice, des imprévus auxquels il faut répondre souvent dans l'urgence ne manquent pas d'arriver.

Ce sont ces imprévus qui constituent le présent préavis.



## **Généralités**

Les crédits complémentaires 2018 se montent à Chf 260'050.- de dépenses allégées par Chf 55'750.- de recettes pour une incidence finale de CHF de 204'300.- sur le budget d'exploitation 2018.

Ce montant est légèrement supérieur à la moyenne des 5 dernières années.

## **Détails des crédits complémentaires ayant fait l'objet de discussions**

### ***Cpte 160.3653 Tourisme***

Dépense nette pour la commune Chf 1350.-

Mise en place d'une navette Les Replans - Les Rasses lors de fortes affluences de skieurs dues au succès de l'opération « T'es Royé ». Participation de 50 % des communes de Bullet (6 %) et de Sainte-Croix (44 %) et de 50 % du SCRMBJ.

### ***Cpte 170.3653 Sports***

Chf 7'200.- : prise en charge partielle du prêt LIM du Tennis Club. 2018 sera la dernière tranche à honorer.

Chf 4'000.- : couverture du déficit de la piste éclairée.

Il est rappelé que la piste éclairée de Sainte-Croix fonctionne exclusivement avec du bénévolat et il est constaté une certaine concurrence avec l'opération « T'es Royé » puisque les bénéficiaires d'un tel abonnement ont un accès gratuit à la piste de Sainte-Croix.

Conscients de ce manque à gagner pour le Ski-Club Sainte-Croix, les partenaires ont établi pour le futur une convention sous forme d'une participation des Remontées Mécaniques des Rasses (SCRMBJ). Une régionalisation des 3 sociétés possédant des téléskis est évoquée, mais ne semble pas d'actualité.

Chf 1450.- : participation de la Commune sous forme de prestation lors du championnat vaudois de pétanque.

Cette opération fut une excellente occasion de mettre en valeur les infrastructures sportives (et autres) de notre commune.

### ***Cpte 190.3111 Informatique***

Chf 12'400.- Projet de timbrage ensemble du personnel

Après un test concluant au Service des Travaux, l'ensemble du personnel sera concerné par cette forme individuelle de calcul du temps de travail.

### ***Cpte 300.3185 Administration Domaines et Bâtiments***

Chf 10'000.- étude agrandissement caserne des pompiers.

Il s'avère nécessaire dans un avenir très proche d'agrandir la caserne pour 3 raisons : le renouvellement prochain du camion échelle, l'arrivée de véhicules avec berces ou agrégats et la mise à disposition d'un local fermé pour le rétablissement des véhicules et du matériel.

### ***Cpte 322.3185 Pâturages et chalets***

Chf 20'000.- Avant-projet Prise-Bornand

Le chalet de la Prise-Bornand est dans un état de délabrement avancé. La Municipalité, consciente de la valeur patrimoniale du bâtiment et de son utilisation future, a entrepris les démarches pour évaluer le montant de sa remise en état et a également ordonné des travaux urgents d'étanchéité de la toiture.

Une 2<sup>ème</sup> étape de l'étude du coût des travaux est prévue en 2019.

### ***Cpte 351.3.3141 Salle de spectacle***

Chf 30'900.- Changement des variateurs de lumière

Les lumières de la salle de spectacle ont toutes été remplacées par des ampoules LED.

Si cette variété d'ampoules a le gros avantage, en plus de son économie, de ne pas dégager de chaleur, il n'en est pas de même des condenseurs faisant office de variateurs qui étaient adaptés à l'ancien système de spots. Il s'est avéré qu'ils surchauffaient au point de risquer un incendie.

### ***Cpte 357.1.3141 Bâtiment du CIMA***

Chf 3'800.- Installation compteur de courses.

Le CIMA bénéficie depuis l'année dernière d'un nouvel ascenseur dont le financement s'est fait avec le propriétaire des deux derniers étages du bâtiment des artisans.

Ce propriétaire, ici en résidence secondaire, utilise dans une très moindre proportion cette facilité d'ascension par rapport au CIMA. Il a souhaité partager les charges annuelles proportionnellement à l'utilisation de chacun, d'où nécessité d'un comptage.

#### **Cpte 358.3141 et 358.3185 Chauffage à distance**

Chf 6'800.- Modification de l'exploitation du réseau CAD Chf 15'000.- Etude sur le fonctionnement de la CAD.

Précisons qu'il s'agit du réseau de chauffage qui appartient à la Commune, mis en place lors de la construction de l'Hôtel de Ville (mise en service 1973) complété par la suite par la liaison Ecole des Métiers- Conversion (1996- 1997).

Le rendement loin d'être optimal de cette installation nécessite une investigation en profondeur par un bureau d'ingénieurs spécialisé.

#### **CONCLUSION**

La Commission, unanime, vous propose d'accepter les conclusions du préavis à savoir :

#### **Le Conseil communal de Sainte-Croix**

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- **d'approuver les crédits complémentaires au budget 2018 de Chf 260'050.-.**

En parallèle, nous enregistrons des recettes supplémentaires liées à ces crédits complémentaires pour un montant de **Chf 31'700.-** et nous prélevons sur le fonds de réserve 9280.16 – Fonds touristique – le montant de **Chf 24'050.-.**

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Bernhard Klaus** ne trouve pas que le système de timbrage soit adéquat car finalement, on le voit, dans les entreprises, elles reviennent en arrière. Il estime que ce système est une antiquité ; il pense qu'on donne une meilleure motivation sans ce système. Il évoque que si une personne veut tricher, elle y arrivera malgré un système de timbrage. Il estime qu'il faut laisser de la liberté aux employés sinon une certaine angoisse pourrait s'installer.

**M. le Syndic** indique que la Municipalité est comme une entreprise avec des tâches diverses, dans différents endroits du jour comme de la nuit. Cette introduction a été à la fois dans un esprit de respecter ceux qui travaillent pour la Commune, mais précise que c'est également une demande du personnel. Cette semaine, une réunion a été organisée avec le personnel et il n'y a eu aucune remarque négative.

**Mme Catherine Imhof** comprend le point de vue de M. Klaus mais elle estime que ça protège aussi le travail du personnel, car il y a beaucoup d'employées qui adorent leur « boulot » et qui en font plus que les autres. Ceci permet donc de voir quels sont les employés qui font des heures supplémentaires et ensuite les récupérer.

**M. Alain Bonnevaux** abonde dans le sens de M. Klaus, car dans beaucoup d'entreprises, le système de timbrage est supprimé, en raison de falsification (collègue qui timbre à la place d'un autre). La liberté de chacun n'est pas de contrôler les heures, il y a les responsables hiérarchiques qui sont là pour le faire. Il n'est pas donc pas tout à fait normal de mettre ce système de timbrage.

**M. Pierre-Alain Gerber** souhaite répondre en tant que syndicaliste et affirme que dans les entreprises où les employés ne timbrent pas, ceux-ci font beaucoup plus d'heures et ne sont pas rémunérés en conséquence. Les employés qui ont surtout des tâches comme la Commune, il souhaiterait savoir

comment le responsable peut savoir que son subordonné a passé le triangle depuis 2h du matin ou 4h du matin. Alors si on commence à soupçonner ses employés qui trichent en timbrant qu'est-ce que cela doit être sans cela.

**M. Hugues Gander** apporte des précisions. Lors de son mandat de municipal, les heures étaient mises à la main et transmises à un employé de l'administration. Le fait d'informatiser permet un gain de temps considérable.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**M. le Président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 18-08.** Celles-ci sont acceptées telles quelles à 44 oui et 1 abstention.

## **9. Projet de budget 2019**

Le rapport de la Commission est présenté par M. Yvan Pahud, rapporteur.

### *Citation*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le budget 2019 s'est réunie le mercredi 21 novembre 2018 à 20h00 en salle de réunion de l'Hôtel de Ville.

Etaient présents les Conseillères et Conseillers suivants : Catherine Imhof, Rachel Gueissaz, Laurence Varela, Hugues Gander, René Allenbach, Marcel Cloux, Denis Montandon en remplacement de Maria Caramia, Jean-René Marguet et du rapporteur soussigné.

La Municipalité in corpore était présente. Elle était accompagnée par M. Stéphane Champod, secrétaire municipal et M. Jean-Michel Brand, boursier communal.

### **Présentation du budget par la Municipalité**

En préambule, Monsieur le Syndic explique les grandes lignes du budget 2019. Le budget 2019 est basé sur le principe du budget 0, soit que les services détaillent les dépenses prévues et s'en tiennent au minimum des dépenses.

Les amortissements sont assumés au minimum légal, sans amortissement complémentaire. Les réserves sont provisionnées uniquement selon les obligations légales, soit pour l'eau et l'épuration.

Notre dette augmentera de Chf 2,226 mios, pour être portée à Chf 31,253 mios d'endettement total fin 2019, soit par habitant Chf 6'378.-. Notre endettement par habitant est supérieur de Chf 456.- par rapport à la moyenne cantonale, sans Lausanne.

La projection à l'horizon 2022 montre des emprunts avoisinant les Chf 45.3 mios. Rappeler également que ce montant est supérieur au plafond actuel, fixé par notre Conseil à maximum Chf 42.5 mios.

Selon Monsieur le Syndic, de lourds investissements devront être consentis ces prochaines années. En effet, par manque de moyens financiers et dans un but de réduire notre endettement, trop peu d'investissements nécessaires ont été faits par le passé. Un effort particulier sera mis dans l'entretien de notre patrimoine communal, soit les routes, les bâtiments et notre réseau d'épuration.

Concernant la RIE 3 vaudoise, Monsieur le Syndic nous informe que la mise en vigueur de celle-ci aura un solde négatif pour notre commune. En effet, malgré l'augmentation des recettes sur le capital et la compensation de Chf 50 mios pour les communes (Chf 41'300.- pour Sainte-Croix), le solde est de Chf 142'400.- en défaveur de notre commune. Ceci est dû à la perte sur les revenus fiscaux, à la diminution de la rétribution de l'impôt des frontaliers et à l'augmentation du taux de cotisation des allocations familiales que la Commune devra assumer pour le personnel communal.

Présentation et discussion sur le tableau fourni par Monsieur le boursier, annexé au présent rapport.

Le déficit prévu pour 2019 est de Chf 119'000.-, ce qui a pour conséquence de diminuer notre marge d'autofinancement, soit notre capacité financière à investir.

En effet celle-ci n'est plus que de Chf 2,015 mios contre Chf 4,083 mios en 2017.

Nos charges sont en augmentations de 2.5% soit Chf 689'850.-.

En parallèle, nos revenus augmentent de 2.0%, soit Chf 561'500.-.

Ces évolutions sont principalement dues à :

- Mesures pour le personnel, avec la prise en charge de 1% supplémentaire de la part de cotisation pour la caisse de pension. Ceci correspond à 1% d'augmentation de salaire pour l'entier du personnel communal, soit Chf 25'000.- supplémentaires à charge dès 2019 pour notre commune. L'engagement de la travailleuse sociale de proximité, l'adaptation des soldes SDIS et un mandat de l'office des poursuites.  
En déduisant les diverses participations (Canton et ECA), ces mesures ont une influence négative de Chf 86'750.-
- La RIE 3 vaudoise avec une balance négative de Chf 142'000.-
- L'entretien du patrimoine communal, avec des investissements dans nos bâtiments, routes, forêts, pâturages, réseau d'eau de gaz et d'épuration.
- Les tâches communales, avec une augmentation des soldes pour le SDIS, des nouvelles missions pour l'assistant de sécurité publique, des coupes de sécurisation pour les forêts et des entretiens de chemins, ainsi que l'entrée en fonction du travailleur social de proximité.
- Les exigences légales, soit l'augmentation des exigences pour les déchets. Actuellement notre taux de couverture financé par taxes est inférieur aux dispositions prévues. Ceci devrait être rapidement revu par la Municipalité.
- Les charges cantonales, soit la péréquation. Diminution de ce qui revient positivement à la Commune de Chf 246'100.-, ceci dû à la péréquation directe et à l'augmentation de la facture sociale.

Concernant les rentrées fiscales pour notre commune, celles-ci sont en progression, avec un bilan positif de + Chf 213'000.-. L'impôt sur le revenu est en augmentation de 1.5%, celui sur la fortune de + 15% et l'impôt à la source de + 10%. Une augmentation de recettes est prévue également sur les impôts conjoncturels, soit les droits de mutations, successions et donations, et sur les gains immobiliers.

Néanmoins il est constaté une diminution des recettes, de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, ceci dû à la RIE 3 vaudoise ainsi qu'une diminution des recettes sur l'impôt des frontaliers.

Concernant notre taux d'imposition de 70, celui-ci se trouve dans la moyenne des communes comparables à la nôtre. Néanmoins notre valeur du point d'impôt 2019 reste faible, signe de faible capacité financière.

Le plan d'investissement 2019 prévoit des dépenses pour préavis de Chf 4.711 mio, moins des subsides pour Chf 469'000.- soit un montant de Chf 4.242 mio à financer.

Pour ces prochaines années, l'évolution des taux d'intérêts, la révision de la péréquation, l'évolution des prestations sociales ou le report des charges Canton-Communes, sont les principales incertitudes et risques pour nos finances communales.

## **Analyse des comptes d'exploitations et discussion générale**

### **1. Administration générale**

**111.3099** Frais divers en faveur du personnel. Augmentation principalement due à l'achat de vélos électriques pour le personnel communal, ceci afin de diminuer le recours à la voiture. Des chèques REKA seront distribués afin de remercier le personnel.

**152.3311** Amortissements budgétés. Augmentation due à l'amortissement du concours d'architecture du futur musée unique (réunification 3 musées).

**152.3653.1** Manifestations diverses. Les prestations fournies par la commune aux diverses sociétés lors d'événements (1er août, festival des terroirs, etc...) sont désormais comptabilisées.

**152.3654** Soutien Pool des Musées. Augmentation en lien avec le projet de réunification des trois musées.

**160.3653** Projets touristiques. Soutien au projet Snowscoot et prise en charge partielle des navettes pour les téléskis.

**180.3657** Part. déficit transports publics. Augmentation des charges en lien avec la mise en place de la cadence à la demi-heure.

**180.3659** Voiture Mobility. Supprimé du budget, car plus besoin de participer financièrement. Financièrement autonome.

**190.3151** Entretien matériel et logiciels et 190.3189 Installation nouveau matériel. Augmentation due à la mise à jour et à l'achat de licences, ainsi qu'à l'installation du Wifi au collège de la Gare. Certains commissaires se sont étonnés de l'évolution des charges concernant l'informatique. Le service informatique représente le 0.9% du budget total. Ce pourcentage se situe dans la moyenne de villages comparables.

## **2. Finances**

**210.4001** Impôt sur le revenu. Diminution des recettes de l'impôt sur les frontaliers. A ce jour la France n'avait pas encore versé la rétrocession, ce qui a des conséquences pour nos finances. En effet, pour faire face à ce manque, la Commune a dû emprunter de l'argent auprès d'un établissement bancaire. Néanmoins grâce au taux d'intérêts bas, cette situation ne devrait pas porter préjudice pour l'instant.

## **3. Domaines et bâtiments**

**300.3804** Fonds rénovation parking. Fonds en prévision de création ou rénovation de parking communal. Alimenté par la taxe perçue pour les nouvelles constructions n'ayant pas assez de places de parc à disposition.

**322.3185** Etudes, honoraires, frais experts. Augmentation due à la révision de PGI (2ème étape) et l'étude pour la réfection du chalet de la Prise Bornand. Une partie de ce montant sera utilisé pour la réfection urgente du chalet de la Prise Bornand.

**356.3** Centre sportif. Il est constaté que les frais de fonctionnement et d'entretien augmentent et que les recettes de location, elles, diminuent. Le bâtiment prenant de l'âge, les frais d'entretien augmentent.

## **4. Travaux**

**430.3011** Traitement du personnel et 430.3142 Entretien du réseau routier. Augmentation due à l'effort mis pour entretenir notre réseau routier.

**434.3904** Locaux ex-abattoir, déchets carnés. Les locaux ex-abattoirs sont utilisés comme locaux de stockage par les services communaux.

**451.3526** Frais élimination déchets. Augmentation des frais de prise en charge des déchets compostables.

## **5. Instruction publique**

**500.3011** Traitement du personnel. Augmentation due à la mise en place des devoirs surveillés

## **6. Police**

**610.3510** Police cantonale. Augmentation de notre participation suite à l'augmentation du point d'impôt.

**660.3522** Part. ORPCI. Augmentation de notre participation due à la fusion des 3 régions et au changement de contributions des communes. Dès 2019 la participation par habitant, auparavant contribution selon le point d'impôt.

## **7. Sécurité sociale**

**710.3652** Les Trolls en tablier bleu et 710.3654. Augmentation due à l'élargissement de l'offre en garderie.

La Commission remercie les autorités pour les explications fournies, et vous recommande d'adopter ce projet de budget par 8 oui et une abstention.

## **CONCLUSION**

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

## Le Conseil communal de Sainte-Croix

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- **d'accepter le projet de budget 2019 tel que présenté.**

*Fin de citation*

La discussion est ouverte

Pages blanches – pages de 1 à 6

Pages bleues

Administration – pages 9 à 11

Finances – page 12

Domaines et bâtiments – pages 13 à 19

Travaux – pages 20 à 23

Instruction publiques – page 24

Police – pages 25 à 26

**M. Jean-Michel Bolens** remercie pour l'achat de ce radar pédagogique, et a remarqué que quand il est en fonction, il est plus parlant qu'un panneau. Il souhaiterait à moyen terme, que d'autres soient prévus, dans les entrées du village. A sa surprise, au cours de l'année, le radar a été placé au milieu de la Rue des Rosiers vers la jonction et ne comprend pas vu qu'à cet endroit, il faut s'arrêter. Ensuite, il a été placé en face du buffet, à côté du passage à piétons, vers la sortie des écoles. A cet endroit, le panneau attirait plus l'attention que le passage à piétons lui-même. Il se demande si le radar peut être mis à des endroits plus stratégiques que devant les passages piétons. Il demande également qui décide de l'emplacement du radar car à son avis, il est très efficace. Est-ce qu'il mesure seulement la vitesse, calcule le flux? Quel est l'objectif et le développement de cette installation. Il précise qu'à la rue des Métiers, il est très efficace. Il détaille quelques endroits où ce radar pourrait être installé par la suite.

**M. Cédric Roten** précise qu'au budget, il y a l'acquisition du nouveau radar pédagogique et que pour rappel, un premier avait été acquis lors du préavis de la sécurisation du passage piétons du carrefour bis. Il a passablement tourné dans le village, ce qui a permis à la Municipalité de mesurer les vitesses mais également d'autres paramètres comme le flux. Actuellement, ce radar est placé devant le bâtiment Métiers 3 depuis la rentrée scolaire car la zone est à 20km/h. Il est remarqué que les voitures roulent entre 20 et 30km/h car dans les localités les zones à 30km/h sont les plus fréquentes. Il est important de rappeler aux conducteurs qu'ils doivent rouler à 20 km/h. Il va rester à demeure pendant quelques temps afin de bien sensibiliser la population. L'acquisition d'un deuxième radar va permettre un tournus. La Gendarmerie, l'ASP et la Municipalité décident des emplacements. Parfois, il permet de mesurer la vitesse, et avoir des valeurs factuelles; parfois, ces relevés permettent d'intensifier des contrôles à certains endroits. Ce radar ne fait pas office de dénonciation mais surtout de prévention, en donnant l'information sur la vitesse et le flux. Même éteint, il mesure les informations. Le coût de ce radar avoisine env. Fr. 5000.--.

Sécurité sociale – page 27

Services industriels – pages 28 à 29

Pages violettes – pages 32 à 33 charges et revenus par nature

Pages oranges – pages 36 à 37 Intérêts

pages 38 à 39 Amortissements pour un endettement de 25'750'065.82

Pages vertes – pages 42 à 43 Plan d'investissements 2018-2023

**M. Philippe Gueissaz** se questionne concernant le crédit d'étude pour la salle de gym de la Gare. En effet, lors du préavis - le concours d'architecture - le montant demandé était d'env. Fr. 4'150'000.--. Dans la presse, il a été mentionné Fr. 5'200'000.- et cette somme est identique dans le plan des investissements. De plus, sur la ligne au-dessus, s'ajoute un montant de Fr. 695'000.- pour des études qui comprennent le concours d'architecture. Il souhaite avoir des informations complémentaires sur ces chiffres car lors du préavis, la somme allouée comprenait également le concours. Pour la prochaine séance, M. Philippe Gueissaz demande comment ces différents chiffres ont été calculés et comprendre que le coût total, inclus l'étude, est bien de Fr. 5'200'000.-.

**M. Alain Bonnevaux** indique que sur la page 42, la réfection du troisième bâtiment du Platon est retardée et demande où en est le permis de construire, car il a été délivré, et devrait arriver à terme. Faut-il donc demander une prolongation. Le fait que cela soit retardé, il faut donc recommencer les démarches et refaire une mise à l'enquête ?

**M. Lionel-Numa Pesenti** précise que le permis de construire est caduc et qu'il a déjà été prolongé. Une mise à l'enquête sera à nouveau nécessaire. Ce projet a été repoussé car la Municipalité ne souhaitait pas remettre un crédit de Fr. 5'000'000.- sans avoir trouvé des investisseurs. La recherche de partenaires a été plus compliquée que prévue. A ce jour, des pourparlers sont en cours avec des investisseurs privés régionaux. La Municipalité reviendra avec un projet futur, il n'est pas abandonné, seulement mis en attente.

**M. Alain Bonnevaux** questionne sur le point 29 à la page 42 sur la réalisation du nouveau musée. Et demande où en est le projet de la réunification des trois musées.

**M. Olivier Guignard** indique que ces investissements dépendent du rachat de la collection Baud. Le délai étant au 31 décembre pour réunir les fonds, la Municipalité ne manquera pas d'informer de sa décision d'aller de l'avant ou pas dans ce projet de réunification.

**M. Alain Bonnevaux** demande un complément d'informations sur le financement. Dans le cas où la somme ne serait pas réunie, il n'est pas nécessaire de laisser Fr. 300'000.- au budget. De plus, l'année suivante, il y a encore Fr. 1'500'000.-. Il faudrait être peut que la Commune rachète ce musée, ce qui permettra d'aller de l'avant.

**M. Olivier Guignard** indique que le musée du CIMA a besoin d'un rafraîchissement. Si le rachat de la collection Baud ne devait aboutir, le projet de réunification des 3 musées ne serait pas abandonné mais les coûts seraient moins importants que prévus. En revanche, si le rachat était possible, il était nécessaire d'y ajouter un budget dans les investissements.

**M. Alain Bonnevaux** questionne par rapport à la page 43, sur le remplacement de tondeuse d'un montant Fr. 284'000.-- et constate que les achats de véhicules sont onéreux et demande si tous les véhicules sont neufs. De plus, dans l'administration générale, il est indiqué l'achat de vélos électriques et se demande si dès janvier jusqu'en mars, ces vélos seront utilisés, avec l'hiver qui arrive. Il souhaite des précisions sur l'achat de tous ces véhicules.

**M. Philippe Duvoisin** indique que la Municipalité a un parc de véhicules finalement assez petit par rapport aux activités de la Commune. Parmi ces véhicules, il y a un tournus et le remplacement se fait après 10 et 15 ans d'utilisation. Cela correspond à la cadence d'un véhicule par année.

Pour les vélos électriques, si effectivement il y a un mètre de neige, ces vélos ne seront pas utilisés. Par contre, durant le printemps, toutes les activités hors du bureau qui sont faites par les employés communaux, seront facilitées et apporteront un gain de temps lors de déplacements au lieu de chercher des parkings de parc.

Pages blanches – pages 46 à 55      Analyse des finances communales, Ste-Croix 2019

**M. Paul-André Simon** fait une parenthèse en indiquant que malheureusement ses années au Conseil communal n'ont pas été citées lors de l'annonce des Jubilaires. Ensuite, il intervient sur l'ensemble du budget et est inquiet de la diminution de marge d'auto-financement. La péréquation n'arrange en rien ce déficit. Durant les prochaines années, les budgets vont augmenter et toutes les communes se retrouvent dans la même situation. A Nyon, par exemple, un référendum a été lancé et on va en direction d'une augmentation du point d'impôts. Cela va se généraliser dans tout le canton. Il indique qu'il va s'abstenir lors du vote de ce budget. Certaines communes réagissent et demande une

augmentation du point d'impôts et il faudra être attentif pour l'avenir. Il insiste sur le fait de faire attention les prochaines années.

**M. Hugues Gander** indique que ce budget est assez séduisant dans le sens où il y a un effort qui est fait pour le personnel, 1% de prise en charge pour la caisse de pension et un dé plafonnement des salaires car une majorité du personnel avait atteint le plafond. Cet effort est réjouissant pour le personnel et la Municipalité a compris que pour garder son personnel et attirer les remplacements, il faut mettre la main au porte-monnaie. Le Groupe PS est satisfait également de l'effort fait sur l'entretien et la rénovation des bâtiments et les infrastructures pour rattraper le retard. Il y a effectivement un déficit de Fr. 119'000.- et va dans le sens de M. Simon, à une nuance près. Le budget aurait été équilibré, avec la péréquation si le point d'impôts avait été augmenté l'année passée. Malheureusement, ce préavis avait été refusé par 13 voix pour et le reste contre. C'est aujourd'hui qu'il fallait profiter de la péréquation. Si un point d'impôts est augmenté, il y a aussi un retour du même montant dans la péréquation. En 2022, il ne sera plus possible d'avoir ce retour, entre l'UCV, l'ADCV et le Grand Conseil et la situation va se péjorer. La semaine passée, la Feuille des avis officiels a publié tous les taux d'imposition du Canton et notre Commune est à 70. Toutes les communes en dessous, paient à la péréquation. Le groupe Socialiste soutient malgré ces prévisions le budget 2019.

**M. Alain Bonnevaux** n'est pas en accord avec M. Gander. Il indique « qu'on ne fait que respecter leurs promesses de ne pas augmenter les impôts malgré qu'on arrivait dans les Fr. 40'000'000 de dettes. On a respecté leurs vœux lors des élections. Il est vrai cependant que si le point d'impôts était augmenté, le budget irait mieux. Notre commune a une population de faibles revenus et ce n'est pas en augmentant les impôts que le problème est réglé. » A son avis, c'est en diminuant les charges que l'on solutionnerait le déficit.

**Mme Catherine Imhof** rappelle que la péréquation permet aux communes riches de financer les communes pauvres. Donc si le point d'impôts avait été augmenté, la somme reçue aurait été plus importante.

**M. Alain Bonnevaux** indique que si les impôts sont augmentés, c'est le contribuable qui finance et donc ne comprend pas comment le problème serait résolu.

**M. Jean-Claude Piguet** signale que si les impôts sont augmentés, les contribuables devront payer un peu plus à la Commune, mais le retour de la péréquation sera plus important qu'actuellement. Objectivement, c'est un gain malgré tout. Dans un budget déficitaire, il y a du sens à agir dans cette voie.

**M. Philippe Gueissaz** informe que l'impôt sur le revenu a augmenté de 8% et sur la fortune de 15%, c'est aussi à cause du point d'impôts qui n'est pas augmenté. Il faut regarder des deux côtés et le débat n'est pas à refaire vu qu'il a été fait au Conseil l'année passée.

A titre consultatif

Pages jaunes – pages 58 à 60                      ACRG

Pages roses – pages 62 à 63                      Entente scolaire

Pages vertes – Page 66                              Association intercommunale de la protection civile du district Jura-Nord Vaudois

**M. Pierre-Alain Gerber** intervient sur le point de l'association intercommunale de la protection civile et rappelle le débat. Il relève que les associations ont des représentants soit municipaux soit communaux. Vu les problèmes évoqués de cette association dans la presse, il faut noter le changement de facturation, c'est-à-dire le calcul se fait dorénavant sur le nombre d'habitants et plus sur le point d'impôts qui à Ste-Croix est bas. Cela génère une forte augmentation des cotisations. Il invite tous les commissaires de ces associations à communiquer au Conseil, ce genre d'informations, car il n'y a pas vraiment de retour.



**M. Jean-Philippe Favre** souhaite rebondir sur les propos de M. Gerber. Il serait intéressant que lors des séances de nos trois ententes entre le Conseil, un résumé de situation soit fait à l'ensemble des Conseillers communaux.

**M. Lionel-Numa Pesenti** entend ce qui est demandé par rapport aux associations intercommunales mais souhaite savoir qui doit rapporter au Conseil, de qui doit venir l'information ?

**M. Paul-André Simon** corrobore les problèmes de péréquation, car elle est en train de s'essouffler. La commune de Nyon qui a fait cette démarche de référendum, car il est important de faire attention aux budgets futurs.

**M. Jean-Claude Piguet** entend M. Simon et la peur que la péréquation se change en notre défaveur. Mais il faut affronter cette nouvelle épreuve et ce de manière unie. Il demande à avoir une attitude combative, unie dans notre région. Les communes riches râlent en raison de l'augmentation mais finalement elles ont assez de revenus pour financer les communes « pauvres ». Il appelle à l'union des forces des communes bénéficiaires et il faut affronter ce combat avec fermeté et conviction.

**M. le Président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du projet du budget 2019.** Celles-ci sont acceptées telles quelles à 41 oui et 4 absentions.

## **10. Interpellations, propositions, questions**

**Mme Laurence Varela** présente la motion du PLR.

### *Citation*

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

Permettez-nous de revenir sur la proposition du bureau du Conseil lors du dernier Conseil communal du 29.10.2018 au point des communications du bureau, concernant une future rémunération de la secrétaire du Conseil communal lors de la Commission de gestion pour la prise de notes dans le but d'établir le rapport final.

Au nom du groupe PLR, nous déposons auprès du bureau du Conseil communal une motion pour vice de procédure.

Pour rappel, il appartient au Conseil communal de fixer les traitements et indemnités du Président, des Conseillers, du secrétaire, commissaires, scrutateurs et non au bureau du Conseil communal et ni aux membres de la Municipalité.

Les dernières rémunérations ont été fixées lors du traitement du préavis no 16-04 lors de la dernière séance de la fin de la précédente législature.

Lors du dernier Conseil Monsieur le Président a proposé une rémunération décidée par le bureau du Conseil de CHF 100.- la demi-journée et de CHF 200.- la journée pour la secrétaire du Conseil communal pour la future prise de note de la Commission de gestion. Cela sans qu'aucun préavis n'ait été présenté aux membres du Conseil communal. Vote accepté à la majorité.

M. Cédric Roten a informé que le bureau a un budget qui lui est alloué et que cette rémunération entre dans ce cadre. De plus, cette demande a déjà été intégrée dans le budget 2019. Le bureau a la compétence de dépenser tout l'argent prévu à cet effet.

A ce sujet, nous rappelons pour mémoire quelques articles du règlement du Conseil Communal :

Chapitre III

Section 1 - attributions et compétences du Conseil Art. 17.- Le Conseil délibère sur :

Art. 14: la fixation des indemnités des membres du Conseil, des membres des Commissions, du président et du secrétaire du Conseil et, cas échéant de l'huissier, sur proposition du bureau et sur proposition de la municipalité, la fixation des indemnités du syndic et des membres de la municipalité (art.29 LC).

Section II Du bureau du Conseil :

Art. 21.: Aucun membre du bureau ne peut faire partie d'une Commission à la nomination de laquelle il a concouru en cette qualité.

Section III Du président du Conseil :

Art 25.- 3ème paragraphe : Aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour.

Section V : du secrétaire

Art. 33. Art. 34.- Art. 35.- (Cahier des charges)

Raisons de la motion :

1. Le bureau n'a pas présenté un préavis à son Conseil.
2. La Municipalité n'a pas à fixer un budget pour une rémunération du secrétaire du Conseil communal sans l'aval de son Conseil.
3. Remise en question de la nomination des membres de la Commission de gestion ainsi que de son fonctionnement. (Contrat de législature)

Nous ne remettons pas en cause l'idée de prise de notes par un secrétaire lors de la Commission de gestion, ni sa rémunération ; mais les questions suivantes demandent à être soulevées :

- Est-ce le rôle du secrétaire du Conseil communal, alors que cela ne fait pas partie de son cahier des charges, et qu'à ce jour, il n'a jamais pris part à la Commission de gestion.
- Le secrétaire du Conseil communal est-il considéré comme un membre du bureau ? (Même si ce dernier est assermenté comme Conseiller ?) (Section II Du bureau du Conseil Art. 20.-)
- Aujourd'hui, la secrétaire est d'accord d'assumer cette tâche, et s'il y a un changement de secrétaire du Conseil communal, cela fera-t-il partie de son cahier des charges ?
- Doit-il être nommé lors de la nomination de la Commission de gestion, comme les autres membres ?
- Pourquoi ce montant ne serait-il pas attribué au secrétaire choisi par le rapporteur de la Commission de gestion ?
- Un membre de la Commission de gestion peut-il être ce secrétaire ?
- Ce secrétaire doit-il être assermenté ?
- Ce travail de secrétariat ne pourrait-il pas être donné à un apprenti de la commune de dernière année ? à l'huissier ?
- Le règlement du Conseil communal doit-il être modifié ? (Art .57.- c du régi. Communal)
- La prise de notes intervient-elle uniquement pour la Commission de gestion, ou aussi à la séance de préparation de la Commission de gestion ainsi que de son rapport final ?
- Etc....

Le Conseil communal est régi par un règlement, nous nous devons de le respecter. Cette motion, pour autant qu'elle soit acceptée par le Conseil communal, demande :

- Que le bureau du Conseil communal présente en bonne et due forme un préavis pour discuter de la forme et du fond d'une éventuelle rémunération et engagement d'un secrétaire à la Commission de gestion et d'une éventuelle modification du règlement communal ;
- D'invalider le vote de la dernière séance du Conseil communal du 29.10.2018 « rémunération de la secrétaire »
- Que le montant alloué à cette fonction dans le budget 2019 au compte 100.3011 (Chf 9'000.- au Budget 2019 au lieu de Chf 8'200.- en 2018) soit maintenu et bloqué dans l'attente du préavis présenté par le bureau et acceptation en bonne et due forme par le Conseil communal.

Nous vous remercions d'avance.

Au nom du groupe PLR : Laurence Varela

*Fin de citation*

La discussion est ouverte

**M. Yvan Pahud** s'étonne de la démarche de Mme Varela. La demande vient du Conseil et de la Commission de gestion. Celle-ci était présidée de surcroît par un membre PLR. Il relit le vœu de la commission de Gestion 2018 « le bureau fournit à la Commission de gestion, un ou une secrétaire pour la prise de note, le rapporteur pouvant trier et synthétiser ses notes, afin de faire un rapport percutant et digeste ». Deuxièmement, lors de la dernière séance du Conseil, M. Pahud relit la communication du bureau « Dans sa séance du 13 juin 2018, le bureau a préavisé favorablement la mise à disposition de la secrétaire du Conseil pour la Commission de gestion. Il restera à régler sa rémunération lors du prochain Conseil ». Il semble que le PLR soit représenté par deux membres au bureau du Conseil et qu'aucune objection n'a été émise lors de discussions quant à la mise à disposition de la secrétaire et

de sa rémunération. A la dernière séance, le Conseil a voté en toute connaissance de cause, M. le Président ayant répété à plusieurs reprises les montants de la rémunération, soit Fr. 100.—la demi-journée et Fr. 200.—la journée. A ce moment-là, il a été évoqué le problème de la forme et non pas du fond, en insistant sur le fait de venir avec une proposition. Le but actuel est de redébattre dans une Commission et clore par le fait qu'il faille une secrétaire pour la prise de note. Il rappelle que cette demande émane de la Commission de gestion, organe de notre Conseil. Pour qu'un président soit efficient et puisse présider sa séance dans de bonnes conditions, il ne peut prendre des notes en même temps. Il considère pertinent d'avoir la secrétaire qui est déjà assermentée et même doublement assermentée ce soir. Il n'y a donc aucun risque d'avoir des fuites, ce qui ne serait pas le cas avec un apprenti. Le Conseil a du personnel formé qui est d'accord de prendre cette charge. Il est prévu Fr. 800.— et ce montant ne va pas pénaliser le budget. Par contre, la Commission de gestion va gagner en efficience durant cette semaine, car ces séances sont de plus en plus lourdes. Le vote a été fait en toute connaissance de cause et il faut donc refuser cette motion.

**M. Philippe Gueissaz** pense que ce n'est pas insurmontable de faire un rapport. Lors des discussions, il a été émis le vœu d'un poste éventuel de secrétaire pour la prise de note. Ce soir, M. Gueissaz apprend que la secrétaire est un membre du Parti socialiste. Il ne peut accepter que la Commission de gestion soit surreprésentée bien qu'il ait un contrat de législature. Il rappelle la composition de la Commission à savoir 4 socialistes, 3 PLR et 2 UDC et le fait que la secrétaire soit socialiste et assermentée, modifie ce contrat. Sinon, il faut demander que le groupe socialiste retire un de ses commissaires.

**M. Hugues Gander** propose de se retirer mais précise que M. Gueissaz n'a pas bien compris le rôle d'une secrétaire du Conseil. Elle prend des notes et n'a pas le droit aux votes ni à la parole. Ce n'est pas parce que la secrétaire fait partie d'un parti qu'elle fait partie des commissaires. Il ne faut pas confondre les rôles.

**M. Jean-Claude Piguet** relève que le Conseil communal a respecté les règles et a accepté le rapport de sa Commission de gestion, y compris les vœux. Le Conseil communal a voté lors de sa dernière séance, la proposition, le préavis sur cette nomination. Le Conseil communal a accepté le budget 2019 et aucune contestation n'a été faite sur le montant alloué à la rémunération de la secrétaire. La procédure a donc été respectée. Il se questionne tout de même sur le fait qu'il ait un procès d'intention ; que la secrétaire du Conseil et de la Commission de gestion soit socialiste, PLR ou UDC, ou d'aucun parti n'a aucune importance. Une secrétaire prend des notes et n'a pas le droit à la parole, elle n'est pas consultée et n'a pas le droit de vote. Elle fait son travail en âme et conscience et si son travail est contesté, n'importe quel membre de la Commission de gestion ou du Conseil peut le faire mais n'a à sa connaissance connu une telle chose. C'est une question de confiance et de respect de la légalité.

**Mme Laurence Varela** ne remet pas en cause le travail de la secrétaire. La Commission de gestion a le pouvoir de contrôler et n'a pas le pouvoir de faire des préavis. Le bureau a la compétence de le faire sur la fixation des indemnités. Elle souhaite que l'on respecte ce qu'il y a dans le règlement communal et non pas l'interpréter lorsque cela est arrangeant. Elle précise que les questions soulevées sont de la compétence du bureau et non pas celles du Conseil. Le bureau par rapport à cela n'a pas fait correctement son travail. En premier lieu, on ne présente pas un préavis lors de communications du bureau du Conseil. La votation s'est faite à la va-vite. Pour l'instant, Mme Varela pense que le contrat de législature, le règlement communal et le fonctionnement de la Commission de gestion ne sont pas respectés. Mais elle ne remet en aucun cas en cause le travail de la secrétaire du Conseil communal et cela n'est pas le but recherché. Elle souhaite que les procédures soient respectées. Si tout est accepté dans n'importe quelles conditions, elle souhaite la bienvenue au prochain Conseil.

**M. Yvan Pahud** répète à Mme Varela la représentation du PLR au sein du bureau. Celui-ci a préavisé favorablement et la communication a été faite à la séance du mois juin 2018. Les montants ont été transmis au Conseil au mois d'octobre et le Conseil a voté favorablement. On peut éventuellement comprendre la remarque de M. Gueissaz sur la question de l'orientation politique de la secrétaire et que celle-ci lui pose problème mais vu qu'elle ne prend pas part au débat et ne prend pas part au vote, la complète séparation des pouvoirs est respectée.

**M. Pierre-Alain Gerber** abonde dans le sens de M. Pahud. Il pense que certains ont cru que Mme Bassi allait faire le rapport de gestion, ce qui n'est absolument pas le cas. La secrétaire va seulement prendre des notes et c'est le président qui va rédiger le rapport. Les compétences de la secrétaire sont utilisées et cela libère le président. Il est conscient que pour certains la rédaction de rapport va de soi mais pour la plupart, ce n'est absolument pas une sinécure. Cela implique également que l'on fait de l'élitisme et

le choix du président se porte seulement sur ceux qui ont cette facilité-là. Il est important que tout le monde puisse prendre cette fonction. Il indique qu'il ne cautionne pas cette motion et la refuse.

**M. le Président** demande au vice-président de venir présider le temps que celui-ci puisse donner son avis.

**M. Laurent Buchs** explique comment s'est passé toute cette affaire. Une discussion a été menée durant le bureau du Conseil, et il a fait la proposition de cette rémunération qui est la même que pour les commissaires de la Commission. Ce montant est correct et la secrétaire doit prendre congé pour participer aux séances. Il confirme l'ajout d'une tâche qui n'est pas comprise dans son mandat. Le montant a été intégré au budget et il estime qu'en tant que « patron » tout travail doit être payé. Après sur les formalités, le projet a été présenté au Conseil et le bureau a suivi le protocole. Il rappelle que le Conseil a voté cette proposition à majorité. Maintenant si le Conseil décide de revenir en arrière pour une histoire de Fr. 800.--, il en prendra acte mais ne voit en tout cas pas l'intérêt de le faire. Si cette motion est acceptée, le préfet en sera informé et lui sera demandé les procédures exactes. Il invite l'Assemblée à refuser cette motion.

**M. Pierre-André Simon** commente une réflexion globale. Il craint que le Conseil parte à la va-vite. Il constate qu'on ne veut plus lire les procès-verbaux. La population se demande si les Conseillers ne veulent pas « bacler » les séances et trouve dommage que les discussions ne se fassent de manière saine. Il se dit que le travail des présidents précédents de Commissions a bien été réalisé et que les solutions antérieures allaient tout aussi bien.

**M. Hugues Gander** est interpellé par les réflexions de M. Simon. Il n'est pas question d'obscurantisme envers la population. Les rapports sont transmis intégralement dans les PV et la population est informées de ces derniers ainsi que des discussions.

**M. Pierre-Alain Gerber** rappelle que lors de la rédaction du règlement, la Commission a insisté sur le fait que le PV de la séance soit diffusé intégralement ainsi que les rapports des commissaires et les communications municipales. Les séances du Conseil sont peut-être moins denses qu'il y a quelques années, car il rappelle que durant une séance, jusqu'à 5 préavis pouvaient être traités. Le problème était que les premiers préavis étaient traités de manière approfondie mais les suivants l'étaient un peu moins. Il ne pense pas que la population soit prétéritée et ceux qui pourraient l'être, c'est le public, car il est obligé d'attendre la publication du PV dans le journal. Il mentionne l'article dans le Journal de Ste-Croix de Monsieur Gerber qui se plaint de cet état de fait, mais il indique tout de même que le PV y est publié avec toutes les informations, de même que les rapports non lus au Conseil. Il se réfère à la séance de ce soir où un budget de près de 40 millions est accepté sans trop de questions et ensuite, il est reproché au Conseil de faire des séances plus courtes, on se trouve tout de même devant une contradiction.

**M. Sylvain Fasola** rappelle que c'est une proposition de faire appel à la secrétaire pour prendre les notes et que ce n'est en aucun cas une obligation. Il mentionne que si une future Commission ne souhaitait pas faire appel à la secrétaire, elle ne le fait pas. Il indique dans le préavis 16-04 qui traitait des indemnités du Conseil ainsi que du secrétaire en citant un passage de celui-ci « dès lors le nouveau propose de modifier le traitement de la manière suivante : Fr. 2000.- de l'an, Fr. 850.—par séance et Fr. 150. —par scrutin ». Il poursuit « L'éventuelle assistance aux travaux des Commissions n'est pas comprise dans le présent traitement et fera l'objet d'un défraiement ad hoc ». Ce défraiement ad hoc est bien ce qui a été proposé au Conseil par le Président du Conseil à la dernière séance au nom du bureau. Il précise quant à la forme de la proposition, il n'est pas obligatoire de passer par un préavis puisqu'on peut parler d'un projet de décision, à savoir un texte soumis au Conseil communal et cela a été fait dans ce sens. Pour être parfait, le bureau aurait pu passer par un préavis, et réunir une Commission mais il lui semble que convoquer 8-9 membres qui seront rémunérés Fr. 25 ou Fr. 35.- le jeton et ce pour statuer sur un budget de Fr. 800.- par année, la question est vite réglée. Il invite les Conseillers à refuser cette motion.

La motion est refusée par 33 non, 7 oui et 5 absentions.

**Mme Catherine Imhof** constate que beaucoup de bancs publics sur les chemins pédestres à Sainte-Croix et dans les communes limitrophes sont en mauvais état : des planches sont fendues, rongées par le temps avec de la mousse et de la moisissure. Cela ne donne pas une image positive de la région, ni

pour ses habitants, ni pour le tourisme. Les familles, les personnes âgées et les amoureux de la nature seraient certainement plus satisfaits s'ils pouvaient s'asseoir sur des bancs en toute sécurité, sans souiller leurs vêtements.

Y- a-t-il un inventaire des bancs publics et un programme d'entretien à jour ? Sinon est-il possible de créer un groupe de travail en utilisant soit des personnes volontaires de l'EVAM ou des chômeurs sous l'encadrement d'une personne agréée ? L'idée serait d'utiliser du bois suisse, de joindre l'utile à l'agréable tout en redorant l'image de notre région.

**M. Philippe Duvoisin** signale que les bancs sont répertoriés et sont rénovés avec le bois de Ste-Croix. Il y a un tournus annuel. En revanche, beaucoup de bancs ont été installés par des sociétés de développement et ceux-ci ne sont pas rénovés par la Commune. Ces sociétés doivent donner leur accord afin que la Commune fasse la réfection de ceux-ci.

**M. Pierre-Alain Gerber** revient sur l'affichage. Il a su qu'un nouveau règlement allait être mis en place mais qu'une version existait déjà. Il suggère que la Municipalité se positionne sur ce qui est affiché et que cela soit mentionné dans le nouveau règlement.

**M. Bernhard Klaus** souhaiterait avoir des informations quant au thème de l'hydrologie, y a-t-il des avancements dans ces démarches ?

**M. Lionel-Numa Pesenti** répond qu'à ce jour, il n'y a pas de réponse définitive. Il y a eu des tests de pression. Il y a de l'eau et elle est potable. Après 20 jours de tests, la Municipalité attend le rapport du bureau qui est chargé de cette étude. Dès que le rapport sera en main de la Municipalité, le Conseil en sera informé.

**M. Bernhard Klaus** demande en raison des étés de plus en plus chauds, s'il y a un projet de bassins de rétention ?

**M. Philippe Duvoisin** relate comme mentionné dans la presse, deux étangs ont été mis en place et ils ont été efficaces tout l'été. Il y aura d'autres bassins dont l'un qui été voté au Cochet mais prévu dans un deuxième temps.

**M. Jean-Michel Bolens** revient sur la répartition des subsides. Il est satisfait de l'augmentation du budget mais souhaite que le barème soit revu et comprend que la Municipalité attende d'avoir un retour en 2019. Il a pu faire un tableau avec les chiffres 2017 et souhaite remettre son barème. Il est préférable que les parents ayant de faibles revenus bénéficient d'un subside plus élevé et il y a le constat que les demandes sont faites majoritairement par les revenus conséquents. Il suggère à la Municipalité de reprendre son tableau avec les chiffres 2018 et souhaiterait lorsque cela sera possible, savoir si sa proposition est compatible avec les comptes 2018.

**M. Alain Bonnevaux** revient sur tous les commentaires faits en rapport avec le bois. Les travaux qui doivent être effectués en bois suisse, avec du bois de Ste-Croix. Il rappelle que toutes les constructions ne sont pas toutes faites en bois et qu'il existe d'autres entreprises à Ste-Croix, comme les serruriers, entre autres.

Il revient sur les communications municipales au point 11 – le projet éolien et informe qu'un recours a été déposé au Tribunal Fédéral ce soir.

**Mme Isabelle Dessonnaz** demande à la Municipalité la possibilité de faire un abri à l'arrêt de bus à l'av. de Neuchâtel mais pas forcément en bois pour les enfants.

**M. Stefan Bögli** intervient en rapport à un article paru dans « La Région » sur la création d'une future décharge à Grandson de 56ha. Le canton et le futur exploitant vont y déposer des tonnes de déchets et cela pour une durée de 30 ans. L'estimation est donnée de 75 camions par jour. Le choix du site par le Canton qui a fait la mise à l'enquête se repose sur la proximité de l'autoroute et l'imperméabilité naturelle du terrain et précise que son milieu naturel est sans valeur. Il s'étonne de cette phrase. Il cite le vallon de l'Arnon, la nappe phréatique d'Onens, les villages touristiques de Grandson, de Champagne ainsi que la proximité du lac de Neuchâtel. Il serait déposé 200'000 m<sup>3</sup> de déchets dont 43 m<sup>3</sup> de type E. Après vérification sur le site de l'Etat de Vaud, les déchets de type E, tels que l'amiante, le mercure sont des décharges dites lourdes. Le Canton de Vaud n'ayant pas ce genre de décharge, il transporte ses déchets à Peseux ou dans le Canton de Berne. Le Département de l'environnement accompagne actuellement un projet de décharges de type B et D. Sur le site, il n'y a aucune mention de la décharge de Grandson. Il souligne qu'à Valeyre-sous-Rances, une décharge de type D y est déjà en activités. Il demande si la Municipalité a été mise au courant de ce projet et les impacts sur notre région.

**M. Lionel-Numa Pesenti** répond en tant que vice-président de l'ACRG. Celle-ci a été informée et constate que les informations fournies sont énigmatiques. Suite à la prise de connaissance de la mise à l'enquête, l'ACRG est en train de constituer un dossier d'opposition. Le dossier est lacunaire par rapport à la problématique de la pollution des nappes phréatiques surtout en raison des puits d'Onens qui se trouvent à proximité. Cette opposition tient à obtenir une garantie de la qualité de l'eau future. Sur 17 communes, 14 sont raccordées à l'ACRG. Il espère que le Canton fera des études. Dans cet intervalle, il est préférable d'agir de cette manière afin que le dossier n'ait pas de manquements.

La Municipalité n'a rien entrepris, la partie qui la concerne est le plan d'affectation cantonale – le PAC. Chaque citoyen est en droit de formuler des oppositions s'il pense que cela est nécessaire.

**M. Pierre-André Simon** relate qu'au dernier Conseil, le brouillard était tel que la visibilité était réduite à néant. Il formule le vœu d'un rétablissement de la ligne blanche sur la rue centrale en direction du Château.

**M. Jean-René Marguet** abonde dans ce sens afin de rétablir la ligne blanche en direction de l'Auberson, car durant l'automne, il est parfois très dangereux de rouler dans des conditions de brouillard épais. Il y a des lignes sur les côtés de la route mais ne sont plus visibles. Il souhaite que la Municipalité intervienne avant qu'il n'y ait un accident.

**M. le Président** rappelle que le prochain Conseil aura lieu le lundi 25 mars prochain. Il remercie chacune et chacun de son investissement. Il souhaite à toutes et à tous de bons vœux pour les fêtes de fin d'année, ainsi qu'une merveilleuse année 2019. Il invite l'assemblée à prendre l'apéritif.

La séance est levée à 22h18

Le Président du Conseil communal

La secrétaire

Laurent Buchs

Stéphanie Bassi

**Annexe (disponible également au greffe et sur le site internet) :**

- Motion PLR adressée au bureau du Conseil communal pour vice de forme « Rémunération de la secrétaire » lors du cc du 29.10.2018 - Demande de re étude par une Commission - refusée

**Motion PLR adressée au bureau du Conseil communal  
pour vice de forme  
« Rémunération de la secrétaire » lors du cc du 29.10.2018  
Demande de re étude par une commission**

Monsieur le Président,  
Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

Permettez-nous de revenir sur la proposition du bureau du conseil lors du dernier Conseil communal du 29.10.2018 au point des communications du bureau, concernant une future rémunération du secrétaire du Conseil communal lors de la commission de gestion pour la prise de notes dans le but d'établir le rapport final.

**Au nom du groupe PLR, nous déposons auprès du bureau du Conseil communal une motion pour vice de procédure.**

Pour rappel, il appartient au Conseil communal de fixer les traitements et indemnités du Président, des conseillers, du secrétaire, commissaires, scrutateurs et non au bureau du Conseil communal et ni aux membres de la municipalité.

Les dernières rémunérations ont été fixées lors du traitement du préavis no 16-04 lors de la dernière séance de la fin de la précédente législature.

Lors du dernier Conseil Monsieur le Président a proposé une rémunération décidée par le bureau du conseil de CHF 100. —la demi-journée et de CHF 200. —la journée pour la secrétaire du conseil communal pour la future prise de note de la commission de gestion. Cela sans qu'aucun préavis n'ait été présenté aux membres du Conseil communal. Vote accepté à la majorité.

M. Cédric Roten a informé que le bureau a un budget qui lui est alloué et que cette rémunération entre dans ce cadre. De plus, cette demande a déjà été intégrée dans le budget 2019. Le bureau a la compétence de dépenser tout l'argent prévu à cet effet.

A ce sujet, nous rappelons pour mémoire quelques articles du règlement du Conseil Communal :

**Chapitre III**

➤ **Section I - attributions et compétences du conseil**

**Art. 17.- Le conseil délibère sur :**

14. la fixation des indemnités des membres du conseil, des membres des commissions, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant de l'huissier, sur proposition du bureau et sur proposition de la municipalité, la fixation des indemnités du syndic et des membres de la municipalité (art.29 LC)

➤ **Section II Du bureau du Conseil :**

**Art. 21.-** Aucun membre du bureau ne peut faire partie d'une commission à la nomination de laquelle il a concouru en cette qualité.

➤ **Section III Du président du conseil :**

**Art 25.-** 3<sup>ème</sup> paragraphe : Aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour.

➤ **Section V : du secrétaire**

**Art. 33. Art. 34.- Art. 35.-** (Cahier des charges)



Raisons de la motion :

1. Le bureau n'a pas présenté un préavis à son Conseil
2. La Municipalité n'a pas à fixer un budget pour une rémunération du secrétaire du Conseil communal sans l'aval de son Conseil.
3. Remise en question de la nomination des membres de la commission de gestion ainsi que de son fonctionnement. (Contrat de législation)

Nous ne remettons pas en cause l'idée de prise de notes par un secrétaire lors de la commission de gestion, ni sa rémunération ; mais les questions suivantes demandent à être soulevées :

- Est-ce le rôle du secrétaire du Conseil communal, alors que cela ne fait pas partie de son cahier des charges, et qu'à ce jour, il n'a jamais pris part à la commission de gestion.
- Le secrétaire du Conseil communal est-il considéré comme un membre du bureau ? (Même si ce dernier est assermenté comme conseiller ?) (Section II Du bureau du Conseil Art. 20.-)
- Aujourd'hui, la secrétaire est d'accord d'assumer cette tâche, et s'il y a un changement de secrétaire du Conseil communal, cela fera-t-il partie de son cahier des charges ?
- Doit-il être nommé lors de la nomination de la commission de gestion, comme les autres membres ?
- Pourquoi ce montant ne serait-il pas attribué au secrétaire choisi par le rapporteur de la commission de gestion ?
- Un membre de la commission de gestion peut-il être ce secrétaire ?
- Ce secrétaire doit-il être assermenté ?
- Ce travail de secrétariat ne pourrait-il pas être donné à un apprenti de la commune de dernière année ? à l'huissier ?
- Le règlement du conseil communal doit-il être modifié ? (Art.57.- c du régl. Communal)
- La prise de notes intervient-elle uniquement pour la commission de gestion, ou aussi à la séance de préparation de la commission de gestion ainsi que de son rapport final ?
- Etc....

Le Conseil communal est régi par un règlement, nous nous devons de le respecter. Cette motion, pour autant qu'elle soit acceptée par le Conseil communal, demande :

- Que le bureau du Conseil communal présente en bonne et due forme un préavis pour discuter de la forme et du fond d'une éventuelle rémunération et engagement d'un secrétaire à la commission de gestion et d'une éventuelle modification du règlement communal ;
- D'invalider le vote de la dernière séance du Conseil communal du 29.10.2018 « rémunération de la secrétaire »
- Que le montant alloué à cette fonction dans le budget 2019 au compte 100.3011 (Chf 9'000. — au Budget 2019 au lieu de Chf 8'200. — en 2018) soit maintenu et bloqué dans l'attente du préavis présenté par le bureau et acceptation en bonne et due forme par le Conseil communal.

Nous vous remercions d'avance.

Au nom du groupe PLR : Laurence Varela

